



**République Française - Département du Calvados Commune de
COLOMBY-ANGUERNY**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 février 2016**

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

www.anguerny.fr

Commune membre de la Communauté de
Communes Cœur de Nacré

Etaient présents :

M. GUILLOUARD,
Maire ;

Adjoint ;

Maire Délégué ;

Etaient présents :

Mme FOUQUET,
Mme IBAZIZENE,
Mme LEGAC,
Mme MAHE,
M. ALLAIS,
M. AUTRET,
M. BOUCHARD,
M. DESVENAIN,
M. DORAND,
M. GUYARD,
M. LEMARINIER,
M. LEVILLAIN,
M. PUCELLE,
M. RANCHIN,
M. TOMALAK,
M. YAOUANC,
Conseillers ;

**Etait(aient) absent(s)
excusé(s) :**

Mme BRAULT, pouvoir
M. Lemarinier
M. GERARD, pouvoir
M. Autret
Mme LE PREVOST,
pouvoir M. Pucelle,
M. LE BRET, pouvoir
Mme Fouquet,
M. LEMONNIER, pouvoir
M. Bouchard,
Mme CHARUEL, pouvoir
M. Guillouard,
M. DAVID, pouvoir
M. Tomalak,

**Etait(aient) absent(s)
non excusé(s) :**

Alain YAOUANC
a été élu secrétaire de
séance.

**Conseillers
en exercice : 24
Présents : 17 + 7p
Votants : 24**

Date de convocation :

3 février 2016

Fin de séance : 21h

Avant de commencer la séance, le maire remercie les agents communaux et les adjoints qui ont assuré la semaine dernière le déménagement des archives de la commune de Colomby-sur-Thaon. Les archives de l'état civil sont restées dans l'ancienne mairie rebaptisée « Maison Colombine ».

Monsieur le Maire précise que tous les adjoints de la commune nouvelle ont reçu un recommandé de la part de la préfecture le 23 janvier 2016 pour un recours en annulation des résultats proclamés le 7 janvier (copies transmises au Tribunal administratif de Caen). L'annulation fait référence au non-respect de la parité dans la liste des adjoints proposés. De ce fait, tous les adjoints ont donné leur démission ainsi que le maire délégué à compter du 3 février à la préfecture, qui les a acceptées le 1^{er} février. Une nouvelle élection sera proposée, pour palier ce dysfonctionnement administratif suite à la création de la commune nouvelle.

01 **Compte rendu des délégations : Finances et Administration**

35

M. Didier Autret, adjoint aux finances et à l'administration, présente les mandats émis depuis les derniers conseils municipaux des 7 et 27 janvier 2016,

21	Mandats pour un montant de	3 807,37 €
----	----------------------------	------------

et pour les affaires administratives, présentation du tableau de suivi des délibérations 2016 et de l'enregistrement à la préfecture.

36 délibérations	16001 à 156023 du conseil municipal du 7 janvier 2016 et enregistrées à la préfecture en date des 18 et 28 janvier et de 16023B à 16034 du conseil municipal du 27 janvier 2016 et enregistrées à la préfecture en date du 28 janvier et du 1 ^{er} février
------------------	---

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

02 **Délibération pour le déclassement dans le domaine communal privé de la mairie de la commune historique de Colomby-sur-Thaon suite à la désaffectation du bien**

36

Délibération n° 16037 :

Dans la délibération n° 16-022 du 7 janvier, le conseil municipal a voté pour la désaffectation du bien pour le déclasser ensuite dans le domaine communal privé. Depuis le 1^{er} février 2016, l'ancienne mairie est fermée au public et est transférée dans le bâtiment central de la place Poulbot dit « Colombine ». Maintenant, le maire propose le déclassement dans le domaine communal public de l'ancienne mairie pour permettre de louer les différentes pièces.

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix ou des représentés la délibération et le déclassement du bien pour l'intégrer dans le domaine communal public.

03 **Délibération pour déterminer le nombre d'adjoints**

37

Délibération n° 16038 :

Le maire propose de créer cinq postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 23 voix pour et une abstention des voix ou des représentés et décide la création de cinq postes d'adjoints pour le fonctionnement de la commune nouvelle Colomby-Anguerny.

04

38

Délibération pour l'élection des adjoints :**Délibération n° 16039 :**

Le maire appelle deux assesseurs pour constituer le bureau : Magalie Ibazizène et Jérôme Bouchard.

Le maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-9 du Code général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection des adjoints. Le maire a demandé aux conseillers si une liste a été préparée.

M. Didier Autret annonce une liste de cinq adjoints, M. le maire demande si une autre liste est proposée. Seule une liste de cinq noms, M. Didier AUTRET, Mme Astrid LEGAC, M. Benoit Desvenain, Mme Régine FOUQUET et M. Philippe DORAND est formée et demande que chacun des membres se présente en donnant les compétences, qu'il peut apporter.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 22 - Majorité absolue 13 - La liste entière a obtenu 22 voix.	
M. Didier AUTRET est nommé, 1 ^{er} adjoint, finances et affaires administratives	
Mme Astrid LEGAC est nommée 2 ^{ème} adjointe, vie scolaire, action sociale et jeunesse	
M. Benoit DESVENAIN est nommé 3 ^{ème} adjoint, voirie, extension urbaine, espaces publics et gestion du parc du matériel communal	
Mme Régine FOUQUET est nommée 4 ^{ème} adjointe, animation, fêtes et cérémonies, suivi des salles communales	
M. Philippe DORAND est nommé 5 ^{ème} adjoint, gestion du personnel, patrimoine communal	

L'ensemble de la liste ayant obtenu 22 voix, (majorité absolue des suffrages), la liste des adjoints a été proclamée et ces derniers ont été immédiatement installés.

05

39

Délibération pour l'élection du maire délégué :**Délibération n° 16040 :**

Magalie Ibazizène et Jérôme Bouchard remplissent le rôle des deux assesseurs qui constituent le bureau. Suite à la démission du maire délégué actuel, M. Bernard Tomalak, il est procédé à une nouvelle élection parmi les conseillers de la commune nouvelle.

Parmi les présents ou représentés, M. le maire demande, qui voudrait remplir cette fonction aux conseillers de la commune historique de Colomby-sur-Thaon.

M. Jean-Yves Pucelle se propose de remplir cette fonction de maire délégué. M. le maire constate qu'une seule personne s'est désignée.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 22 - Majorité absolue 13 - ont obtenu	
M. Jean-Yves PUCELLE 22 voix	

M. Jean-Yves Pucelle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire délégué de la commune historique de Colomby-sur-Thaon et a été immédiatement installé. Il prévoit de prendre en charge la communication en plus de ses fonctions de maire délégué.

<p>06 40</p>	<p><u>Délibération pour les indemnités des adjoints</u> <u>Délibération n° 16-041 :</u></p> <p>Le maire propose les indemnités de fonction aux cinq adjoints de la commune nouvelle de la façon suivante : pour chaque adjoint, 9,43% de l'indice brut 1015 (IM 820).</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vote par 23 voix pour et une abstention d'approuver cette indemnité par élu, qui sera applicable à compter du 8 février 2016 et d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2016.</p>
<p>07 41</p>	<p><u>Délibération pour les indemnités du Maire délégué de la commune historique de Colomby-sur-Thaon</u> <u>Délibération n° 16042 :</u></p> <p>Le maire propose les indemnités de fonction au maire délégué de la commune historique de Colomby-sur-Thaon suivante 9,43% de l'indice brut 1015 (IM 820).</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 22 voix pour et 2 abstentions d'approuver cette indemnité au maire délégué, qui sera applicable à compter du 8 février 2016 et d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2016.</p>
<p>08 42</p>	<p><u>Point sur le bâtiment communal, place Poulbot « Petit logis »</u></p> <p>Suite à la présentation des devis au cours du conseil municipal du 27 janvier, il était proposé de présenter un nouveau plan du projet du rez-de-chaussée et de l'étage.</p> <p>Après un échange, l'ensemble des conseillers est favorable à la poursuite du projet, et décide de commencer les travaux de rénovation en cherchant plusieurs devis d'artisans et de confier la gestion du bien par une mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui devra étudier les demandes dans un but d'accueillir temporairement des familles de la commune en difficulté passagère.</p> <p>Le CM décide de nommer ce bâtiment « Logis-relais ».</p>
<p>13 43</p>	<p><u>Informations diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur le Maire informe le CM de la faculté donnée aux communes nouvelles, ainsi qu'aux EPCI de récupérer la TVA via le FNCTVA tous les trimestres au lieu de l'échéance à 2 ans. Cette possibilité sera élargie à certaines dépenses de fonctionnement. ➤ Intercommunalité « Cœur de nacre » conseil communautaire du 4 février : il a été débattu les sujets suivants : deux agents ont réussi le concours de rédacteur (passage en catégorie B), mise en place du budget annexe pour le service de collecte et de traitement des déchets pour anticiper l'échéance de la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018, centre aquatique, avenant de prolongation du contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2016, centre aquatique, changement d'une armoire de commande (locaux techniques) pour un montant de 38 610,05 € HT et les prix de vente des terrains dans la ZAE de la Fossette passe de 18 à 20 € HT /m². ➤ Illumination fin d'année 2016-2017 : Benoit Desvenain et Olivier Guyard sont en charge de proposer un projet pour les illuminations de l'hiver prochain – plan, nombre de prises sur les mâts existants à raccorder, nombre de guirlandes, etc. ➤ Radar pédagogique : une réunion de la commission « voirie » sera organisée, pour finaliser le lieu des implantations des deux radars pédagogiques sur la commune (rue du Bout maçon et rue de l'église de Colomby-sur-Thaon). ➤ Lotissement East Woodhay : une rencontre avec les habitants du lotissement « East-Woodhay » est prévue le 20 février à la mairie pour faire un point sur le lotissement et en particulier sur la croissance des arbres sur les zones publiques. ➤ Lotissement « Les deux villages » dossier suivi par Benoit Desvenain adjoint à la voirie <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Les travaux</u> ont débuté ce jour avec une autorisation du 5 février de la mairie sachant que les actes de vente et d'échanges seront signés cette semaine. Le planning du chantier est fourni par le maître d'œuvre VRD

« Soderef ingénierie » de Moulton. Sur le planning prévisionnel, les travaux sont programmés jusqu'à fin mai 2016.

- Vidéo-protection : suite à la rencontre avec la gendarmerie de Douvres et l'Adjudant-Chef, Stéphane Géhan, référent sureté, un dispositif pourrait être installé à l'entrée pour prévenir les problèmes de sécurité. Les façades privées seront floutées.

Le CM se prononce favorablement à la poursuite des études. Une décision définitive sera proposée ultérieurement en fonction des devis.

- Eclairage public : suite à la rencontre avec le cabinet Soderef, maître d'œuvre VRD du lotissement, les lanternes « type casquette, Thorn » seront de la technologie LED sur des mats de 5 m de hauteur (Ral non définie). Les lanternes bi-puissance seront équipées de détecteur de présence qui permettront de réduire la consommation d'énergie par une utilisation à 10% (pénombre) en majeure partie de la nuit. Par contre, dès la présence d'une personne ou d'un véhicule, l'ensemble du lotissement sera éclairé à 100% pendant une certaine durée.

Le CM donne un avis favorable à la poursuite des études si le surcoût ne dépasse pas 20% du montant de l'investissement à la charge de la commune.

➤ **Sivos abc** : au conseil d'école du 4 février de Basly, ont été abordés les points suivants :

- plans de mise en sécurité (PPMS) des écoles, exercice incendie, réalisé le 25 novembre à Colomby-Anguerny (RAS) et exercice de confinement 30' (RAS également) ;
- inscriptions pour la rentrée 2016 courant mars, Porte ouverte organisée le 19 mars ;
- passage en 6^e : les enfants d'Anguerny iront au collège de Douvres tandis que les enfants de Colomby iront au collège de Courseulles ;
- projets pédagogiques : les maternelles de Basly travailleront sur le jardin, (visite jardins des Marettes à Amblie, etc...) ;
- Hip Hop pour les primaires de l'école de Colomby-Anguerny dès la rentrée de mars ;
- facturation des enfants qui participent à deux garderies : Patrick Le Bret, président a rappelé les modalités de facturation aux parents d'élèves ;

➤ **Gîtes de la Dîmière** : Philippe Dorand, et Alain Yaouanc proposent une visite de l'ensemble pour les conseillers, le vendredi 26 février 2016 à 9 heures.

Prochains conseils municipaux : 24 février et 23 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00